

Dématérialisation des procédures des marchés publics

Objectifs : Donner aux acheteurs les bases juridiques leur permettant d'utiliser la dématérialisation des marchés publics dans les meilleures conditions. Maîtriser la réglementation des achats dématérialisés, les éléments clés de la sécurité juridique des marchés et le mécanisme du coffre-fort électronique et de la signature électronique. Comprendre l'économie générale du nouveau dispositif et sa logique juridique. Déjouer les principaux pièges liés à la nouvelle réglementation.	Personnes concernées Tout agent des services financiers des collectivités territoriales, des administrations, des préfectures ou sous-préfectures. Pré requis : notions de base de comptabilité publique.
PROGRAMME	PEDAGOGIE
~ Le cadre réglementaire et juridique (national et communautaire) dans lequel s'inscrit la dématérialisation : le nouveau code des MP et l'ordonnance du 6 juin 2005 - Les grandes modifications du CMP pour les candidats et pour l'acheteur public - Qui est responsable et de quoi ? - Quels marchés sont concernés ? Qu'est-ce qui peut être dématérialisé ? ~ Les impacts de la dématérialisation sur le dépôt et le traitement des candidatures - Consultation, chargement et transmission des documents - La réception des candidatures et des offres - Examen des candidatures et des offres jusqu'à l'attribution du marché - Le dialogue compétitif - La procédure adaptée - Les prestations intégrées - La personne responsable des marchés ~ La sécurité des échanges et ses applications - La signature électronique : explication technique et conditions de validité juridique - Effets juridiques de la signature électronique - Les certificats électroniques et les accréditations électroniques ~ Les principaux problèmes posés aux acheteurs avec la nouvelle réglementation en matière de publicité et de publication - Appels d'offre, PRM, CAO - Procédure adaptée - Dialogue compétitif - Seuils, marchés de faibles montants, délais ~ Responsabilité des acheteurs en matière de marchandage, de travail illicite et dissimulé, particulièrement envers ses sous-traitants et les intérimaires - Les nouvelles obligations du décret du 27 octobre 2005 - Rappel de la réglementation en matière de travail illicite - Les précautions à prendre, les règles à observer, les règles à observer	Le Formateur Spécialiste des marchés publics. Méthodes pédagogiques   Définition des objectifs et des pratiques des participants, échanges d'expérience, Pédagogie basée sur l'ALTERNANCE d'exemples, d'apports pratiques et théoriques actualisés. Les séquences théoriques sont toujours amenées par des exercices pratiqués en petit groupe et sont appuyées par des projections de diapositives Modalités d'évaluation Tests de contrôle des connaissances à l'aide de QCM. L'évaluation permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant. La formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation avec une évaluation des acquis mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant. Accès handicapés Nos formations sont accessibles aux personnes handicapées. Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, l'apprenant est en amont de la formation le conseiller ProFormalys afin d'être mis en relation avec le Référent Handicap. Intra entreprise Lieu de formation : dans la ville de votre choix. Inter entreprises à Paris, Lyon, Lille Tarif par personne 2 jours 1 150 € Réf : SP003

Organisme de formation PROFORMALYS – Formations Services Publics partout en France

Formation *Dématérialisation des procédures des marchés publics*

Tél. : 01 48 74 29 45 - Mail : contact@proformalys.com - Fax : 01 48 74 39 98

Toutes les formations Services Publics de notre organisme de formation sur www.proformalys.com